

Contrôle des armes à feu

Le député de Burnaby (M. Robinson) a mentionné que je m'intéresse beaucoup à ce domaine du droit et à d'autres aspects de la procédure criminelle depuis mon élection comme député, il y a trois ans. Cet intérêt n'est pas nouveau. Je m'intéressais à ces questions bien avant de venir à Ottawa.

• (1750)

Je reconnais comme vous, monsieur le Président, comme on l'a fait remarquer à la Chambre cet après-midi, que c'est un sujet très controversé, que les opinions sont partagées sur la façon de contrôler les armes à feu. Nous avons entendu dire cet après-midi et à de nombreuses occasions par le passé que, au lieu de resserrer les lois sur le contrôle des armes à feu, nous devrions les relâcher ou à tout le moins les laisser telles quelles.

M. Lesick: Bravo!

M. Redway: Le député d'Edmonton-Est (M. Lesick) applaudit. Il a déclaré dans le cours de son exposé que pendant toutes les années où les membres de sa famille ont possédé et utilisé des armes à feu, personne n'a perdu la vie à cause de ces armes. Il faut en remercier le ciel. Nous serions atterrés d'apprendre que le député ou un membre de sa famille a été tué par balle. Le député ne s'est heureusement jamais trouvé près d'une banque ou d'un poste d'essence pendant un vol à main armée. Il en est autrement de certaines personnes, surtout les agents de police à qui nous faisons appel quand nous nous trouvons dans des situations dangereuses comme lorsque des personnes portent ou utilisent mal des armes à feu.

Je répète que j'ai écouté le débat avec attention. J'ai suivi de nombreux débats semblables par le passé. Certains sont d'avis qu'il faudrait rendre les mesures sur le contrôle des armes à feu plus sévères. D'autres croient qu'il ne faut rien y changer. D'autres encore préféreraient qu'elles soient libéralisées. Nous pouvons certes proposer des lois qui répondent à tous ces désirs et règlent toutes les situations exposées cet après-midi; ces problèmes ont d'ailleurs été signalés lorsque le sujet a été abordé, c'est-à-dire souvent.

Les chasseurs et les tireurs à la cible sont inquiets à juste titre. Nous comprenons tous leur inquiétude. L'usage des armes à feu cause toutefois d'autres problèmes légitimes. Il faut une législation régissant l'usage des armes à feu pour régler ces problèmes. Les problèmes les plus urgents à régler sont ceux qui ont été signalés par l'Association canadienne des chefs de police. Mon collègue le député de Burnaby a parlé de la résolution portant sur les armes à feu qui a été adoptée il y a un an, en août 1986, à la Quatre-vingt et unième conférence annuelle de l'Association canadienne des chefs de police. Les chefs de police exhortaient le solliciteur général du Canada à essayer de résoudre leurs problèmes avec l'aide de leurs homologues provinciaux et à faire le nécessaire pour mettre un terme à l'augmentation du nombre d'armes disponibles, ainsi qu'à revoir les lois actuelles réglementant l'usage des armes à feu.

Dans leur résolution, ils ont signalé plusieurs situations qui les inquiétaient. Ce qui les préoccupe le plus—je sais en tout cas que cela inquiète beaucoup le chef de police de la ville de Toronto—est exprimé dans la résolution suivante:

ATTENDU qu'il existe actuellement un excédent mondial d'armes automatiques et semi-automatiques conçues d'abord à des fins guerrières et qu'on en trouve maintenant sur le marché canadien . . .

De toute évidence, c'est ce qui inquiète le plus la police. Quel agent de police, chef de police ou qui d'autre, voudrait voir un de ses compatriotes ou un de ses collègues de la police tomber face à face avec une personne armée d'une mitraillette automatique ou semi-automatique alors que tout ce qu'il a pour se défendre et pour servir et protéger le public comme ils ont juré de le faire, c'est un revolver? Il faut absolument que le gouvernement fasse quelque chose pour enrayer l'augmentation du nombre d'armes automatiques et semi-automatiques et l'excédent mondial.

Pour essayer d'exprimer mes inquiétudes, monsieur le Président, j'ai posé deux fois des questions sur la réglementation des armes à feu à la Chambre. La première fois, c'était il y a environ un an et demi. Cela s'est produit immédiatement après l'affaire Boyarski qui s'est déroulée dans la région métropolitaine de Toronto et dans laquelle on a constaté l'utilisation d'armes à feu illicites. A l'époque, le solliciteur général, qui était chargé d'appliquer la législation sur le contrôle des armes à feu, avait laissé entendre que cette législation serait modifiée et qu'elle le serait très rapidement. Cela remonte à il y a un an et demi environ.

Par la suite, il y a un an, j'ai soulevé à nouveau la question en interrogeant le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), qui avait alors assumé les responsabilités en matière de contrôle des armes à feu. Il m'a répondu que des mesures seraient prises dans les plus brefs délais. Deux années se sont maintenant écoulées depuis que le gouvernement a signalé son intention de proposer de nouvelles mesures législatives en matière de contrôle des armes à feu et nous n'avons encore rien vu du genre. Je sais que la chose préoccupe l'Association canadienne des chefs de police.

Même si les adeptes de la chasse et du tir à la cible s'en accommodent, je crois que le Canadien moyen s'inquiète devant la situation actuelle. Aujourd'hui, le Canadien moyen vit dans une zone urbaine où il doit affronter ces dangers éventuels, qui ne sont pas le fait de quelqu'un qui chasse le canard ou le chevreuil ou qui fait du tir au pigeon d'argile ou à la cible, mais de gens qui circulent dans les rues en portant des armes qui pourraient fort bien causer des problèmes très graves.

Le gouvernement a déjà trop tardé à se pencher sur ce problème et à proposer une mesure législative pour le résoudre. J'espère que le ministre de la Justice a l'intention de le faire et qu'il agira dans des délais raisonnables.